



SITAB S.A.

Direction Administrative et Financière
Cocody Nord - Quartier Gendarmerie
TF 593 7 - 01 B.P. 724 Abidjan 01
République de Côte d'Ivoire
Tél. : (225) 22 48 98 13
Fax : (225) 22 48 98 90

AVIS POST-ASSEMBLEE GENERALE

*(Article 848 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du GIE -
Article 1-e de l'Instruction n°29/2001)*

Au titre des questions soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire lors de l'assemblée générale mixte en date du 30 septembre 2020, les Actionnaires de la Société Ivoirienne des Tabacs (SITAB) ont approuvé, à la majorité, les états financiers de synthèse, publiés le lundi 14 septembre 2020 au Bulletin officiel de la Cote et dans le quotidien « FRATERNITE-MATIN » du même jour (page IV).

Par conséquent, ils ont décidé d'affecter le résultat de l'exercice 2019 de la société, selon la résolution ci-après :

"DEUXIEME RESOLUTION :

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice net comptable de 5.924.787.371 F CFA en totalité en augmentation du poste « report à nouveau » qui figure au passif du bilan pour un montant débiteur de (5.819.429.999) FCFA.

L'assemblée générale prend acte qu'à la suite de cette affectation, le poste « report à nouveau » serait porté à un montant créditeur de **105.357.372 FCFA.**"

Les états financiers de synthèse ainsi que l'attestation des Commissaires aux Comptes relative aux résultats de l'exercice 2019 sont joints en annexe au présent avis.

POUR AVIS

SOCIETE IVOIRIENNE DES TABACS
Cocody Nord Quartier Gendarmerie TF 5937
01 B.P 724 ABIDJAN 01 (RCI)
Tél. (225) 22 48 98 13 - Fax: (225) 22 48 98 90

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION